



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

COMITE TERRITORIAL DE FRANCHE - COMTE

COMITE DEPARTEMENTAL DU DOUBS

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Samedi 27 janvier 2018, Salle Daniel Arnoux, les Torcols à BESANCON

#### Présents

**Mesdames :** CAYOT Sonia, FRACHEBOIS Chantal.

**Messieurs :** Jean-Philippe BLAUDET, Michel BILLOD-MOREL, Philippe CATTELET, Jean-Pierre CHALOPIN, Philippe CHARPIOT, Jean-Louis DEQUAIRE Pierre FOSSAERT, Lucien GARRIGOS, Antoine MARTIN, Yves MOUILLESSEAUX, Julien PICON.

#### Absents excusés

Rémi BOUDAUX, Didier LEBAIL, Pascal MAUGAIN, Jean-Marie TOURNIER

Le président Philippe CATTELET, ouvre la séance à 9 h 15.

Le compte-rendu de la réunion du 16/09/2017 est accepté à l'unanimité.

#### Congrès FFPJP 2018 à MENDE

Le Président nous donne les principales informations sur le congrès de la Fédération, qui s'est tenu à Mende (48) les 13 et 14 janvier 2018.

Le congrès a tout d'abord rendu hommage au Président de la FFPJP qui n'était pas présent pour cause de maladie.

Un changement important, effectif dès à présent, concerne les mutations. Ce point est précisé dans le document FFPJP « règlements administratif et sportif », mis à jour début 2018, qui a été transmis à tous les Présidents de clubs du CD 25. L'article concernant ce sujet est reproduit ci-après :

« Section V – Mutations

**Article 15** – *La date de mutation est libre mais un (ou une) licencié(e) ne peut avoir qu'un seul club au cours de la saison sportive. Il (ou elle) n'est autorisé(e) à muter au cours de la saison que, si et seulement si, il (ou elle) n'a pas renouvelé sa licence ».*

Autre changement concernant les premières demandes de licences inclus dans le nouveau règlement :

*« Toute première demande de licence doit être accompagnée de la présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois), permettant la vérification des noms, date de naissance et adresse des demandeurs et d'un certificat médical datant de moins d'un an (durée de validité 3 ans) ».*

Une nouvelle version de l'application GESLICO, devrait arriver en ce début d'année 2018, suite à des recommandations de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Cette nouvelle version entraînera la création des nouvelles licences avec la photo. Donc il sera conseillé de fournir une photo lors de vos futures demandes de licences.

Lors de l'élection d'un membre pour poste vacant (suite à la démission d'Alain CANTARUTTI), c'est Monsieur Michel ROBERT, qui a été élu.

En 2019, un calendrier unique pour tous les Comités Régionaux et Départementaux sera émis par la FFPJP pour tous les qualificatifs aux championnats de France.

Enfin dernière et triste nouvelle : le Président de la Fédération est gravement malade. Le CD 25 se joint à celles et ceux qui lui ont adressé de nombreux messages de sympathie lors du congrès pour lui souhaiter beaucoup de courage dans l'épreuve qu'il subit.

### **Licences 2018**

Les licences 2018 sont sous la responsabilité depuis quelques mois, de Sonia CAYOT avec l'aide précieuse de Michel BILLOD-MOREL. Malgré l'afflux de travail pour cette période, le rythme est excellent et nous ne pouvons que les féliciter de leur efficacité et de leur dévouement pour les licenciés du Doubs.

Au 21 janvier, le C.D. 25 avait enregistré 1436 licences.

Après vote à l'unanimité des membres du CD 25, un joueur qui n'a pas renouvelé sa licence à temps ne pourra pas jouer conformément au règlement. Le Président précise que les conséquences pourraient être dramatiques si un joueur était inscrit dans un concours alors que sa licence n'est pas renouvelée : imaginons que ce joueur prenne un but dans l'œil suite à un tir ; il ne serait pas protégé par l'assurance MMA, puisque sa licence n'est pas renouvelée, et dans ce cas, le responsable serait le Président du club organisateur...

### **Commission des jeunes**

Le Président nous confirme qu'il a reçu la démission de Bernadette LAMBOLEY Présidente de la commission des jeunes, fin 2017. Il est à la recherche d'un Président de commission qui aura la capacité de mener à bien les travaux de cette commission. Ce ne sera pas chose aisée car c'est un poste qui nécessite des connaissances et la capacité à travailler de façon autonome tout en informant le comité directeur des actions qui pourraient être conduites.

Pour information, le diplôme d'initiateur ne sera plus attribué après une simple journée de formation ; ce diplôme nécessitera deux journées de formation puis le passage d'un examen lors d'une troisième journée. Les documents concernant cette annonce faite au congrès 2018 n'ont pas encore été transmis aux Comités Régionaux et Départementaux.

Le Président, qui assure pour le moment la continuité des travaux relatifs à cette commission jeunes, veut une cartographie précise des joueurs catégories jeunes, des initiateurs ainsi que des titulaires des diplômes BF1 et BF2. Les responsables d'école de pétanque devront être identifiés précisément afin de pouvoir labelliser leurs écoles de pétanque comme le souhaite la FFPJP. Il souhaite également que les diverses actions auprès des Francas fasse l'objet d'un recensement afin de voir dans quelle mesure elles pourraient mener à proposer aux jeunes de prendre une licence FFPJP. A cet égard, des réunions seront menées dans chacun des trois districts par le Président accompagné de Lucien GARRIGOS (titulaire BF2) à des dates et dans des lieux restant à définir.

Les inscriptions des jeunes pour les différents championnats seront prises par Michel BILLOD-MOREL, la seule condition d'inscription sera que les équipes soit formées avant envoi à Michel.

### **Commission d'arbitrage**

La réunion des arbitres du département s'est déroulée le 3 décembre 2017 à Pont-de-Roide, sous la présidence d'Antoine MARTIN.

Sur les 20 arbitres, 5 arbitres étaient absents pour des raisons diverses au grand regret d'Antoine. Si cela devait se renouveler, Antoine propose un passage en sous-commission de discipline des arbitres absents sans motif valable pour sanctions éventuelles. Cette journée s'est bien déroulée, et a permis notamment d'évoquer les nouveautés du code de l'arbitrage.

L'examen d'arbitre départemental s'est déroulé au boudrome du Rosemont, en présence de Michel TOMAS et Rémi BOUDAUX.

7 candidats étaient inscrits ; 1 était absent et 4 ont été reçus après délibération des correcteurs pour cet examen qui nécessite une moyenne minimum de 13 depuis cette année contre 12 auparavant.

Une grande difficulté a été constatée pour la rédaction d'un rapport.

Les quatre nouveaux arbitres sont stagiaires pour deux ans.

L'examen d'arbitre régional avait lieu le même jour en Saône et Loire, il y avait 5 candidats : 2 ont été admis dont Frédéric Monnier candidat du CD 25.

Le CD 25 adresse ses félicitations à tous les arbitres reçus à leur examen ainsi qu'au Président de cette commission qui travaille dans relâche depuis 2 ans afin de reconstituer un corps arbitral plus conséquent.

L'examen d'arbitre national s'est quant à lui déroulé à MARSEILLE et Antoine MARTIN est en attente du résultat. Antoine nous a indiqué que dans le cas, espéré par l'ensemble des membres du CD 25, où il serait reçu, il devra faire un nouveau voyage à MARSEILLE, puis être observé sur deux Championnats de France (un de pétanque et un de provençal) ainsi que sur le concours de la Marseillaise.

### **CDC Jeu Provençal 2018**

Cette année 2018 voit la mise en place du CDC Jeu Provençal au sein du C.D. 25. 14 équipes sont engagées et joueront dans deux groupes (un groupe de 6 équipes et un groupe de 8 équipes).

Ce championnat débutera le dimanche 28 janvier, au boulodrome de BESANCON et aura comme délégué JeanLouis DEQUAIRE.

La deuxième journée aura lieu le dimanche 11 février au boulodrome de BESANCON, et comme délégué Pierre FOSSAERT.

La troisième journée se déroulera le dimanche 8 juillet, à la P.F.C., et pour délégué un membre du Comité à désigner.

La quatrième, le samedi 2 septembre, à VALENTIGNEY et comme délégué Michel BILLOD-MOREL.

### **CDC Vétérans 2018**

Le CDC Vétéran, change également de formule en 2018 afin de se conformer au règlement FFPJP.

Six joueurs composeront chaque équipe inscrite dans un CDC qui ne comportera cette année qu'une seule division ; dans la mesure du possible, nous essaierons dès cette année de faire des parties finales afin que le vainqueur du CDC vétérans 25 puisse rencontrer les vainqueurs du CD 39 et du CD 90. Le gagnant de cette dernière confrontation sera qualifié pour la journée de regroupement national fin octobre.

Le Président précise cependant que cela bouscule le calendrier déjà bien chargé et que qu'il n'est pas certain que cela puisse se faire même s'il va s'employer à cet effet.

Une indemnité de 200€ pour le regroupement national des vétérans a été votée à l'unanimité.

### **CDC Féminin 2018**

Deux membres du C.D 25. Lucien GARRIGOS et Yves MOUILLESEAUX (arbitre) seront délégués pour le CDC féminin. Ils seront notamment responsables de l'atelier de tir.

Ils disposeront du tapis de tir (acheté par le CD 25 en 2017) avec le matériel qui l'accompagne, et devront être en possession du règlement CNC F ainsi que de celui de l'épreuve de tir. Dès que les lieux des journées seront connus, ils auront à contacter les Présidents des clubs organisateurs afin de voir si un arbitre local sera présent ; dans le cas contraire, Yves MOUILLESEAUX sera également l'arbitre de la journée et sera donc défrayé par les clubs. Les clubs auront également à fournir gratuitement les repas du midi aux deux membres du CD 25. Les feuilles de match sont toujours à fournir par l'organisateur.

### **Journée féminine du CD 25**

La journée des féminines du C.D.25 se déroulera le dimanche 18 février, au boulodrome de PONT-de-ROIDE en triplètes et le nombre d'équipes sera limité aux 36 premières équipes inscrites. Les renseignements complémentaires sont indiqués sur la feuille d'inscription présente sur le site du C.D.

L'arbitre de cette journée sera Joël BILLOT.

## Divers

- Le club de MORTEAU organise son premier concours régional le samedi 23 juin ; Pascal MAUGAIN sera le délégué du C.D 25.
- Publicité sur le site internet. Un cahier des charges devra être établi, pour une meilleure compréhension de chacun. Un seul format sera réalisé sur le site, sous la responsabilité de Michel BILLOD-MOREL. La publicité mise sur le site du C.D. 25 aura une durée de vie de l'année civile. Le prix sera identique au calendrier papier, pour une page à 160€, mais sera réduit à 50€ si publicité est déjà prise dans le calendrier papier.
- Une indemnité de 600€ sera allouée pour les déplacements en CNC, féminin et masculin. Ce montant a été voté à l'unanimité.
- Le grand Prix du C.D. 25, malgré l'essai de plusieurs formules ne rencontre pas depuis plusieurs années le succès escompté. Ce constat a conduit à sa suppression après un vote à l'unanimité des membres du CD 25.
- La journée des membres du comité aura lieu le dimanche 18 novembre, au boulodrome du Rosemont, à BESANCON.
- Le Comité est toujours à la recherche d'un certain nombre de cercles lui appartenant. Ces cercles marqués CD 25 sont à restituer à un des membres du CD 25 : merci à chaque club de vérifier qu'il n'est pas en possession de ce matériel.

La séance est levée à 12h15.

Jean-Pierre Chalopin - Secrétaire Général du CD 25      Philippe Cattelet - Président du CD 25

